



N° 106

Le 3 mai 1991

OCTROI D'UNE SUBVENTION CULTURELLE AU THÉÂTRE REPÈRE DE QUÉBEC

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, est heureuse d'annoncer qu'une subvention de 165 000 \$ a été accordée au Théâtre Repère de Québec, pour l'aider à financer la tournée qu'il effectuera entre le 22 août et le 2 décembre 1991 en Europe de l'Ouest. L'honorable Gilles Loïselle, président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) a remis aujourd'hui la subvention au Théâtre Repère de Québec, au nom de Madame McDougall.

La subvention est accordée dans le cadre du Programme des relations culturelles internationales qui relève d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Ce programme soutient les activités qui prennent place dans les domaines des arts, de l'éducation, des sports et de l'échange de personnalités culturelles. Des tournées comme celle du Théâtre Repère contribuent à promouvoir l'excellence de la créativité culturelle canadienne tant sur le plan national qu'international.

Sous la direction artistique de Jacques Lessard, le Théâtre Repère est reconnu pour la qualité exceptionnelle de ses créations et l'excellent travail de son équipe. Depuis sa formation en 1980, le Théâtre Repère s'est taillé une place de choix au Canada ainsi que sur la scène internationale en raison du succès qu'ont connu *La trilogie des dragons*, *Plaques tectoniques*, *Polygraphe* et *Vinci*, tous mis en scène par Robert Lepage.

Lors de sa tournée 1991, le Théâtre Repère se produira en Suisse, en Italie, à Londres, en Écosse et au Danemark.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

des États-Unis, s'il arrive que celles-ci s'accroissent considérablement par suite d'un remaniement en profondeur des programmes de soutien américains ou canadiens visant ce type de grain.

Le Canada conserve également ses droits en vertu du GATT de prendre des recours contre toute concurrence injuste des importations. Par exemple, si des importations subventionnées causent ou menacent de causer un préjudice, un droit compensateur peut être mis en place. Le Canada peut également prendre des mesures antidumping s'il estime que les États-Unis bradent leur grain au Canada.

Pour faire en sorte que les intérêts des producteurs canadiens soient bien défendus, le ministre d'État aux Céréales et Oléagineux, M. Charles Mayer, a annoncé qu'une étude serait entreprise sur les pratiques de commercialisation des céréales et des oléagineux aux États-Unis. Cette étude comprendrait le fonctionnement de la *Commodity Credit Corporation*, celui du système d'indemnisation, ainsi que la possibilité de prendre des mesures contre les pratiques commerciales des États-Unis lorsque les agriculteurs canadiens subissent des répercussions sur les tiers marchés.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser à :

Darell Pack
Bureau du ministre d'État
Céréales et Oléagineux
Ottawa
(613) 954-1356

Charles Craddock
Analyse du marché et de la politique
Direction générale des céréales et des oléagineux
Agriculture Canada, Ottawa
(613) 996-8324

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874